

Elections 2023 : Bemba accepte Denis Kadima sous réserve d'une compilation intégrale des résultats

P. 4

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 502 du lundi 1^{er} au mardi 02 novembre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Rupture inévitable !

Tshisekedi - Katumbi : le point de non-retour

P. 2

Félix Tshisekedi fait coup double à Rome : porte-voix de l'Afrique et un aparté avec Joe Biden

Porte-voix de l'Afrique qui veut tirer sa part dans les grands enjeux mondiaux. C'est la posture que le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a affichée samedi, à l'ouverture du sommet de G20 à Rome (Italie). D'une pierre, deux coups. L'occasion était bien propice pour Félix Tshisekedi de rencontrer les grands de ce monde. Un aparté d'une trentaine de minutes avec le président américain Joe Biden lui a permis d'aborder les sujets d'intérêt commun aussi bien avec l'Afrique que la RDC.

P. 3



PARLONS-EN

Le bateau USN tangué

ECONEWS

Deux poids lourds de l'Union sacrée de la Nation (USN) et de la scène politique congolaise, alliés de la première heure du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, ne reconnaissent plus au Chef de l'Etat cette volonté de gouverner autrement, en bannissant toutes les antivaleurs qui ont longtemps terni l'image de la RDC. Ces alliés sont en voie de le lâcher.

L'un d'entre-eux, Moïse Katumbi, leader du parti politique Ensemble pour la République, a déjà crié tout haut son ras-le-bol. En consultations à Kinshasa, Moïse Katumbi n'exclut plus son départ de l'USN.

(Lire page 2)

**100% des assignations
2021 réalisées : les
régies financières font
exploser les compteurs
à fin octobre**

PP. 8,10

**Développement à la
base : après Kenge,
Sama Lukonde à
Songololo sur les terres
de Kongo central**

P. 12

Rupture inévitable !**Tshisekedi – Katumbi : le point de non-retour**

Verrait-on encore Moïse Katumbi et le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, main dans la main, au sein de l'Union sacrée de la nation (USN)? Dans l'entourage de Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République, on écarte définitivement cette option. A l'étape des consultations qu'il a engagées depuis son arrivée à Kinshasa, Moïse Katumbi n'a pas livré le secret de ses délibérations. Une chose est cependant sûre : la grande tendance est au départ de la majorité parlementaire. Sa deuxième ligne rouge ayant été franchie avec l'installation de l'équipe

Le président du parti politique, Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, est arrivé à un point de non-retour dans ses relations avec le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, dans le cadre de l'Union sacrée de la nation (USN). Les consultations en cours ne sont qu'une formalité.

Contrairement à une information véhiculée dimanche matin, Moïse Katumbi n'a jamais adhéré au schéma du chairman du MLC, Jean-Pierre Bemba. Bien au contraire, il lui a téléphoné, voire visité pour leur amitié qui va au-delà de la politique.

RIEN N'EST ENCORE DÉCIDÉ

Malgré les pressions diplomatiques, Moïse Katumbi n'a donc pas bougé d'un centimètre.

Dieudonné Bolengege Balea, secrétaire général d'Ensemble pour la République, soupçonne une main noire dans les informations relayées ce dimanche par RFI : «*Moïse Katumbi «aurait accepté»...Ça sent des officines de mauvais goût ! Les*

consultations ne sont même pas finies au niveau des élus. On n'a pas encore écouté les coordinations des jeunes, des femmes, des provinces, des associations et mouvements katumbistes, ni les proches alliés politiques. Ni le Président ni aucun officiel de la famille politique ne s'est exprimé. Conseil gratuit : maîtrisez vos émotions car chez nous la pratique démocratique est de mise. A bon entendeur, salut !»

Sur les ondes de la radio Top Congo Fm, Francis Kalombo, l'un des fidèles lieutenants de Katumbi, va dans le même sens que son secrétaire général.

«*Moi, étant la bouche autorisée, je sais que Moïse Katumbi est en train de consulter et jusqu'à présent, il n'a pas fini ses consultations. Il est en plein dedans*», a indiqué Francis Kalombo, qui fait d'office de porte-parole adjoint de Moïse Katumbi. Et d'ajouter : «*Après les ambassadeurs, Moïse Katumbi a rencontré les sénateurs et les députés d'Ensemble pour le changement province par province et il continue aujourd'hui*

Denis Kadima à la Céni (Commission électorale nationale indépendante), Katumbi n'a plus de choix. Face à Katumbi, il y a une alternative : rester dans l'Union sacrée, c'est accepter de se couvrir de ridicule qui finira par l'enterrer politiquement; tourner le dos à Tshisekedi, c'est répartir pour un passage dans le désert qui s'étendra jusqu'en 2023. Quoi qu'il en soit, entre Tshisekedi et Katumbi, la rupture est irréversible. Pour l'instant, le camp Katumbi travaille juste sur les modalités du divorce.

ECONEWS

(dimanche 31 octobre) avec ces rencontres. La liste est encore longue».

Le plus important est qu'aucune décision n'a été prise. Francis Kalombo rassure à cet effet. Moïse Katumbi, rappelle-t-il, «*va consulter tout le monde jusqu'à l'épuisement et la fin, soit par un point de presse soit par communiqué, Moïse Katumbi donnera la position de sa famille politique*».

Il n'y a donc aucune raison de s'alarmer. Comme un avion qui a pris l'élan en vue du décollage jusqu'à atteindre le point de non-retour, c'est soit le décollage, soit le crash. Moïse Katumbi le sait. Il ne lui reste plus qu'une option : partir. N'a-t-il pas lui-même créé toutes les conditions d'une rupture en réaction au mépris du président Tshisekedi ?

UN AGENDA CHARGE

Le président d'Ensemble pour la République prévoit de rencontrer tout le monde. Dans son agenda, il est prévu des réunions en groupe et en tête-à-tête avec

de nombreuses personnalités de sa famille politique, des diplomates, des acteurs de la Société civile, des sociétaires de l'Union sacrée voire des journalistes.

Lors de ses précédents séjours à Kinshasa, Moïse Katumbi se faisait accompagner partout de Jean-Pierre Bemba. Mais, l'entourage du chairman du MLC est formel que l'homme de Gemena n'a jamais avalisé toutes les démarches et initiatives du shérif et fermier de Kashobwe depuis un temps. Il ne faut pas être né de nouveau pour se rendre compte que Bemba s'est sensiblement rapproché de Tshisekedi et que Katumbi a pris ses distances.

L'ambassadeur américain en RDC, Mike Hammer, ne s'est pas fait prier pour rencontrer Katumbi. Pour que personne ne l'ignore, une photo a immortalisé la rencontre. Les ambassadeurs de l'Union européenne (UE) ont également eu droit à une audience. Selon toutes les sources, ces consultations sont suspendues pour permettre à Katumbi de s'expliquer tant au pays qu'à l'étranger.

Les échos de Mbuela Lodge : gratuité de l'enseignement jusqu'en 6^{ème}, pas en secondaire

Hugo M.

AMbuela Lodge, dans la cité de Kisantu (Kongo central), où le Gouvernement a engagé des discussions avec différents syndicats en vue de mettre fin à la paralysie dans le secteur public de l'enseignement primaire, secondaire et technique, les nouvelles sont plutôt rassurantes.

Selon les échos de Mbuela Lodge, le Gouvernement a finalement accepté d'assouplir la mesure de la gratuité de l'enseignement de base en la limitant à la classe de 6^{ème} de l'année primaire. Dès l'étape de secondaire, à partir de la 7^{ème} année, l'école sera payante. Ainsi en ont décidé les négociateurs qui se sont retranchés à Kisantu, loin des bruits de Kinshasa. Il ne reste plus qu'à formaliser cet accord sous forme d'un document officiel.

Samedi, en partance

pour Songololo, le Premier ministre, Sama Lukonde, a fait une escale à Mbuela Lodge pour rassurer les enseignants de la volonté du Gouvernement à aller de l'avant sans frustrer qui que ce soit.

Tout compte fait, les enseignants du secteur public ont finalement accepté de reprendre le chemin des salles des classes et de tenir la craie dès cette semaine. La décision est tombée à Mbuela Lodge.

Près de deux mois, les élèves allaient à l'école sans suivre les cours. Les enseignants avaient décidé de répondre présents dans les salles de classe sans s'occuper des élèves. Un vrai gâchis parce que tout le monde était perdant dans ce jeu de cache-cache. Seul le gouvernement de la République, à travers le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) refusait de constater que la gratuité de l'enseigne-

ment avait donné lieu à l'absence totale d'enseignement.

La situation antérieure devenait ainsi enviable. Dans leur aveuglement, le ministre de l'EPST et le vice-président de l'Assemblée nationale ont vu, derrière les dernières manifestations légitimes des élèves - nos propres enfants - une main manipulatrice.

Usant des manières fortes, des enseignants ont été retirés du système de la paie, à grand renfort de publicité. Pour le ministre Tony Mwaba, il fallait frapper fort.

«*A malin, malin et demi*», dit-on. Les enseignants ont occupé les salles des cours sans rien faire. Finalement, la voie de la raison a pris le dessus. Des négociations ont été entamées afin de permettre l'effectivité de la rentrée des classes ce lundi 1^{er} novembre 2021.

Que de temps perdu à cause des égos et des mala-

dressés des personnes qui ne comprennent rien de la gestion de la chose publique ? Nos enfants sont perdants, les parents ont perdu de l'argent pour le transport et la collation des enfants. De leur côté les enseignants ont perdu l'argent de transport.

Il faut donc mettre les bouchées doubles pour récupérer le retard et reprendre la vitesse de croisière.

Aucun gouvernement au monde ne traite l'affaire de l'éducation avec autant de légèreté. Tous savaient qu'à la rentrée scolaire, il y a généralement une grève. Il fallait juste anticiper.

Il ne servait à rien d'accuser les enseignants de combattre la gratuité alors que jusque-là, ce sont eux qui portent tout le poids de cette politique phare du Chef de l'Etat. Il suffisait de consulter leur bulletin de paie pour s'en rendre compte.

PARLONS-EN**Le bateau USN tangué**

(Suite de la Une)

Quant à Jean-Pierre Bemba, président national du Mouvement de libération du Congo (MLC), c'est encore le doute.

Qu'on le veuille ou non, les deux personnalités ne sont pas de menus fretilins dans le microcosme politique du pays !

On ose croire qu'au courant de cette semaine, lorsque le chairman d'Ensemble pour la République aura à se prononcer sur ses relations politiques avec le Chef de l'Etat, ce sera au tour du leader du MLC qui a d'ores et déjà exprimé des réserves sur la crédibilité de l'équipe Denis Kadima à la Céni (Commission électorale nationale indépendante).

Comme on peut s'en rendre compte, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui a mis les deux alliés dans tous leurs états a été la signature de la fameuse ordonnance de désignation des animateurs de la Céni. Une fois de plus, le consensus n'a pas été au rendez-vous, jetant un discrédit sur un bureau de la Céni qui devra donner des gages nécessaires de son indépendance vis-à-vis du pouvoir de Félix Tshisekedi. Une situation déplorée non seulement en RDC mais aussi à l'extérieur du pays avec des pays comme les Etats-Unis, la France et l'Allemagne qui ont eu à exprimer leur regret pour ce manque de consensus.

Est-ce pour cela que la crédibilité du processus est-elle entamée ? Les avis sont partagés.

Toutefois, observateurs et analystes estiment que Félix Tshisekedi ne s'est pas montré à la hauteur de sa mission de garant du bon fonctionnement des institutions de la RDC. Car le Chef de l'Etat devrait engager la communauté nationale dans la recherche de ce consensus nécessaire au processus électoral autour des options susceptibles de favoriser cette concorde nationale. Le respect des valeurs républicaines et démocratiques ayant été relégué au second plan.

On ne le dira jamais assez, Félix Tshisekedi ne pourrait entrer dans l'Histoire par la grande porte qu'en instaurant un véritable Etat de droit, qui passe par des élections crédibles aux résultats incontestables en 2023.

Félix Tshisekedi fait coup double à Rome : porte-voix de l'Afrique et un aparté avec Joe Biden

Porte-voix de l'Afrique qui veut tirer sa part dans les grands enjeux mondiaux. C'est la posture que le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a affichée samedi, à l'ouverture du sommet de G20 à Rome (Italie). D'une pierre, deux coups. L'occasion était bien propice pour Félix Tshisekedi de rencontrer les grands de ce monde. Un aparté d'une trentaine de minutes avec le président américain Joe Biden lui a permis d'aborder les sujets d'intérêt commun aussi bien avec l'Afrique que la RDC. Le président français Emmanuel Macron, dont le pays assume dès janvier 2022 la présidence tournante de l'Union européenne, a eu également des entretiens en privé avec Félix Tshisekedi. A Rome, le Chef de l'Etat a glané de bons points sur le terrain diplomatique.

HUGO TAMUSA

S'il n'a pas pu le rencontrer dans son bureau ovale de Washington, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a saisi l'occasion de sa présence au sommet de G20 à Rome (Italie) pour rencontrer le président américain Joe Biden. Trente minutes des échanges en aparté qui ont permis aux deux personnalités de passer en revue les grands dossiers qui lient les deux pays.

D'une pierre, Tshisekedi en a fait deux coups. Non seulement qu'en sa qualité de président en exercice de l'Union africaine, Félix Tshisekedi a été le porte-voix de l'Afrique, mais il a aussi côtoyé les grands de ce monde réunis à Rome.

UN COUP DIPLOMATIQUE RÉUSSI

Au sujet de son entrevue avec son homologue américain, un communiqué de la Maison Blanche rapporte à cet effet que « Le Président Joseph R. Biden s'est entretenu avec le Président Félix Tshisekedi de la République Démocratique du Congo (RDC), président de l'Union africaine (UA), en marge du G20. Les deux leaders ont discuté de l'engagement commun des Etats-Unis et de l'UA à faire progresser la sécurité sanitaire mondiale et à mettre fin à la pandémie de la Covid-19 partout dans le monde. Ils ont aussi discuté de l'accord entre Moderna et l'UA, facilité par les Etats-Unis, de porter à 110 millions les doses de vaccin disponibles pour l'UA à un rythme accéléré. Cela vient s'ajouter aux 63 millions des doses de vaccins que les Etats-Unis ont déjà envoyés à l'Union africaine. En outre, davantage de doses données par les Etats-Unis sont livrées chaque semaine ».

Le communiqué poursuit en indiquant que « Les deux leaders ont aussi discuté de l'importance de protéger la forêt tropicale du bassin du Congo, qui est la deuxième plus grande forêt vierge tropicale du monde, afin d'atteindre l'objectif mondial de réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050. Le président Biden a salué les efforts du président Tshisekedi visant à promouvoir la transparence, à lutter contre la corruption et à respecter les droits humains sur la manière dont laquelle la RDC gère ses immenses ressources naturelles ». Et d'ajouter : « Ils ont aussi discuté des efforts du président Tshisekedi en tant que président de l'UA pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, y compris le besoin de résoudre la crise croissante en Ethiopie et de rétablir le gouvernement de transition dirigé par des civils au Soudan ».

A Rome, on aura aussi constaté un rôle central du président Tshisekedi. « C'était le lieu de l'affirmation du leadership continental du président de la République au milieu des grandes puissances mondiales », estime André Wameso, l'adjoint au directeur de cabinet du Président de République.

Positionné auprès du président américain, il nous revient que ces moments d'échanges avec le président congolais ont été organisés avant que les Etats-Unis ne le reçoivent officiellement à Washington.

Prévue pour une dizaine de minutes, la rencontre entre les présidents Tshisekedi et Biden a duré près d'une demie heure.

100 MILLIARDS USD D'AIDE : L'AFRIQUE ATTENDRA

Le G20 devrait permettre au continent africain de produire des doses, en Afri-



Le Président Félix Tshisekedi accueilli au sommet de G20 par le Premier ministre italien

que du Sud, au Rwanda et au Sénégal. « Les vaccins doivent être considérés comme un bien public universel, dont l'accès à tous devrait être garanti », a d'ailleurs rappelé dans son discours le président de l'Union africaine, cité par la radio Top Congo Fm.

L'objectif est de vacciner au moins 60% de la population du continent.

L'Afrique devait aussi s'attendre à plus d'argent pour préparer la relance post-Covid.

Le continent noir a déjà reçu 33 milliards de DTS, dont 1,5 milliards pour la seule RDC, espère atteindre les 100 milliards USD d'aide internationale. A Rome, aucune option n'a été arrêtée à ce sujet. Mais, les bonnes intentions sont bien visibles.

LA RÉFORME DE LA TAXATION INTERNATIONALE APPROUVÉE

Mais, la grande nou-

velle de ce sommet de G20 est cet accord trouvé finalement sur la réforme de la taxation internationale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement du G20, réunis samedi 30 octobre 2021 en sommet à Rome, ont donné leur feu vert à la réforme de la fiscalité des multinationales, prévoyant notamment de les taxer au minimum à 15%, selon un communiqué du Trésor américain.

« Aujourd'hui, tous les chefs d'Etat du G20 ont approuvé un accord historique sur de nouvelles règles fiscales internationales, incluant une taxe minimum mondiale, qui mettra un terme à la course au moins-disant en matière d'imposition des sociétés », a annoncé la secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, dans un communiqué.

Le feu vert sera formellement a été officialisé dans le communiqué final

du. Cet accord avait été conclu début octobre sous l'égide de l'OCDE par 136 pays, qui représentent plus de 90 % du PIB mondial.

La réforme devrait permettre à ces pays de dégager environ 150 milliards de dollars Us de recettes supplémentaires par an grâce à cet impôt minimum.

Un des volets de l'accord consiste à réaffecter une part de l'impôt sur les bénéfices payés par les multinationales aux pays où elles réalisent leurs activités. L'impôt ne sera donc plus dû uniquement là où leurs sièges sociaux sont installés.

En ligne de mire, les entreprises qui réalisent plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires mondial et dont la rentabilité est supérieure à 10 %. Ce seuil sera potentiellement ramené à 10 milliards au bout de sept ans.

L'objectif de la réforme : éviter que les multinationales et surtout les GAFA (acronyme désignant les géants Google, Amazon, Facebook et Apple), qui ont largement profité de la pandémie de Covid-19 et des confinements, paient des impôts dérisoires au regard de leurs revenus.

L'autre volet de la réforme est l'instauration d'un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur les bénéfices des multinationales.

Un Etat pourra taxer les profits étrangers d'une de ses entreprises nationales qui aurait été imposée à l'étranger à un taux inférieur à ce taux minimum, afin de compenser l'écart.



Le Président Tshisekedi en aparté avec le président américain Joe Biden

Elections 2023 : Bemba accepte Denis Kadima sous réserve d'une compilation intégrale des résultats

« Notre pays a accumulé assez de retard, il est temps pour nous de tourner nos regards vers l'avant... ». C'est par ces mots que Jean-Pierre Bemba Gombo, leader du MLC (Mouvement de libération du Congo), s'est plié devant la nomination de Denis Kadima à la tête de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), en remplacement de Corneille Nangaa.

Si le chairman du MLC accepte le choix de Denis Kadima, il invite par conséquent toutes les parties prenantes au processus électoral à s'investir pour des élections véritablement apaisées, crédibles et transparentes en 2023. De l'avis de Jean-Pierre Bemba, la clé de succès de prochains scrutins réside dans la compilation des résultats. Aussi, estime-t-il, aligner ou pas un représentant aussi bien au bureau qu'à l'Assemblée plénière de la Ceni « ne garantit pas la victoire électorale ». Avant d'ajouter : « Le fait de ne pas en voir ne renvoie pas non plus à un échec programmé au scrutin ».

Face à une Ceni qui ne rassure pas, Bemba pense qu'il y a nécessité de renforcer l'observation électorale nationale et internationale. C'est la meilleure façon, note-t-il, de « garantir la publication transparente des résultats, conformément à la loi, reflétant exactement le choix du peuple à tous les niveaux ».

Qu'est-ce à dire ?

En réalité, en acceptant le bureau de la Ceni sous la direction de Denis Kadima, Jean-Pierre Bemba appelle déjà toutes les parties à se soumettre scrupuleusement à la loi électorale. Pour le leader du MLC, la publication des résultats – qu'importe le temps que ça prendra – sera soumis au préalable par un dépouillement complet de tous les bureaux de vote. Pas question, selon lui, de se précipiter, comme en 2018, en annonçant des résultats totalement avant la compilation.

A en croire Bemba, bloquer Denis Kadima dans ses présumées intentions de servir de couloir de succès au pouvoir, c'est renforcer le dispositif de dépouillement de façon à ce que rien ne soit pas tant que le dépouillement des résultats est en cours.

Autrement dit, Jean-Pierre Bemba ne donne aucunement un chèque en blanc à Denis Kadima. Bien au contraire !

Voici ci-contre sa déclaration datée du 29 octobre 2021.

ECONEWS



MOUVEMENT DE LIBÉRATION DU CONGO
M.L.C.
Avec Dieu nous vaincrons



Le Président National

Kinshasa, Vendredi 29 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le manque de consensus dans le choix du Président de la CENI par les confessions religieuses, a découragé une grande frange de la population, et la déception de celle-ci est perceptible, et ce malgré notre appel du 4 octobre du mois courant.

En dépit de ce manque de consensus et de multiples difficultés que traverse notre pays; au nom de la cause nationale, j'exhorte les uns et les autres de privilégier l'intérêt national en œuvrant ensemble pour les élections libres, crédibles, transparentes et inclusives. Il est possible de renforcer la loi électorale en permettant la publication des résultats de chaque bureaux de vote dès la fin des scrutins.

Il sied de relever que le fait d'avoir un représentant au bureau de la Ceni ne garantit pas la victoire électorale et en même temps, le fait de ne pas en avoir ne renvoi pas non plus à un échec programmé au scrutin. L'ambition est d'avoir une CENI forte et non un président de la Ceni fort.

Notre pays a accumulé assez de retard, il est temps pour nous de tourner nos regards vers l'avant et travailler main dans main pour atteindre nos objectifs communs du développement de notre pays.

Je souscris pour le renforcement de l'observation électorale nationale et internationale, tel qu'exprimé dans la déclaration conjointe de 18 pays de la communauté internationale le 26 octobre 2021, et les encourage à accompagner le processus électoral en RDC en vue de garantir la publication transparente des résultats conformément à la loi, reflétant exactement le choix du peuple à tous les niveaux.

Avec Dieu nous vaincrons !

Jean-Pierre Bemba Gombo



A deux ans de la présidentielle, les partenaires de Kinshasa oscillent entre soutien et méfiance

ECONEWS AVEC AFRICA
INTELLIGENCE

S'ils se montrent favorables à la perspective d'appuyer le processus électoral de 2023, les partenaires de la RDC ont été échaudés par les polémiques autour de la nouvelle direction de la Commission électorale nationale indépendante. Ils se montrent également méfiants sur un éventuel glissement du calendrier électoral.

Lors de son allocution du 22 octobre 2021, au cours de laquelle il a confirmé la nomination controversée de Denis Kadima comme nouveau patron de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, a fait entendre son souhait de voir la communauté internationale apporter son concours à l'organisation de la prochaine présidentielle de 2023. Cette annonce n'est pas passée inaperçue dans les rangs des organisations internationales et des chancelleries occidentales, qui y ont vu une rupture majeure par rapport au scrutin de 2018.

Faisant valoir la souveraineté de son pays, l'ex-président Joseph Kabila avait balayé d'un revers de main les propositions d'aide et de financement des organisations internationales - il les avait pourtant acceptées lors des élections de 2006 et 2011. La force onusienne en RDC, la Monusco, entendait par exemple

mettre sa flotte aérienne à la disposition de la CENI, tandis que l'Union européenne (UE) avait provisionné entre 15 et 20 millions de dollars Us en vue d'apporter son soutien.

UNE LIGNE BUDGÉTAIRE À 250 MILLIONS DE DOLLARS US POUR 2022

Si la nouvelle donne est confirmée par Félix Tshisekedi, l'administration de ce dernier n'a encore formalisé aucune demande vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Pour ne pas être pris de court, ces derniers tentent d'ores et déjà d'anticiper les besoins. C'est le cas notamment de la délégation de l'Union européenne à Kinshasa, qui prévoit de recourir aux services d'un expert électoral pour tenter de définir le modus operandi de son appui. D'autres ambassades, notamment celle de la Belgique, réfléchissent également en amont aux modalités de leur soutien à l'organisation du scrutin.

Les Nations Unies ne sont pas en reste. De passage à Kinshasa la semaine dernière, le secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, en a profité pour s'entretenir brièvement de ce dossier avec Félix Tshisekedi.

De son côté, la patronne de la mission onusienne en RDC, la Guinéenne Bintou Keita, presse régulièrement le président congolais de formuler au plus vite une demande claire à la Monusco. Cet empressement s'explique par la nécessité

pour la Monusco d'obtenir en amont un vote de l'assemblée générale à New York avant de pouvoir débiter des fonds.

Dans tous les cas, l'aide de différents partenaires ne devrait pas se traduire par un soutien financier direct à l'organisation du scrutin. Selon nos informations, le grand argentier de Félix Tshisekedi, l'ex-ambassadeur itinérant Nicolas Kazadi, entend que la RDC finance seule l'élection à proprement parler. Certains signes semblent aller dans ce sens. Dans le projet de loi de finances pour 2022, qui n'a pas encore été soumis à l'examen des députés, l'exécutif congolais entend allouer à l'institution 500 milliards de francs congolais (soit l'équivalent d'un peu plus de 250 millions de dollars Us) pour l'exercice 2022, qui s'ajoutent aux 8 millions de dollars Us destinés au fonctionnement de l'institution.

LE NOUVEAU PATRON DE LA CENI DANS L'ŒIL DE WASHINGTON

Si l'enveloppe budgétaire prévue est conséquente, elle doit encore être approuvée par le Parlement congolais. Elle risque dans tous les cas de ne pas être de trop pour mettre en branle le processus électoral, qui coûte excessivement cher en RDC compte tenu de l'immensité géographique du pays - le scrutin de 2018 avait coûté près d'un milliard de dollars

Us. Or le respect du calendrier électoral est conditionné par la capacité de Kinshasa à mobiliser suffisamment de fonds pour organiser le scrutin.

Après avoir fait part de ses doutes en août dernier sur un éventuel glissement de l'échéance dans les colonnes de Jeune Afrique, le président Félix Tshisekedi tente désormais de rassurer ses partenaires à ce sujet.

Cette volte-face s'explique par la position de l'administration américaine, dont l'ambassadeur Mike Hammer a opéré un spectaculaire rapprochement avec l'exécutif congolais et qui refuse toute perspective de glissement comme lors du scrutin de 2018 - celui-ci devait initialement se tenir en 2016. Selon une source diplomatique, les Américains entendent garder un œil attentif sur le nouveau patron de la CENI. En mars 2019, ils n'avaient pas hésité à sanctionner son prédécesseur, Corneille Nangaa Yobeluo, ainsi que son vice-président Norbert Basengezi, accusant les deux hommes de corruption et d'entrave au processus démocratique.

L'ÉPINEUSE QUESTION DU FICHER ÉLECTORAL

Les craintes d'un glissement sont aussi à mettre en regard avec la question des listes électorales. Dans un premier temps, les autorités congolaises avaient songé à poser comme préalable à la tenue du

scrutin l'organisation du recensement de la population, dont le dernier remonte à 1982, à l'époque du maréchal Mobutu Sese Seko. Ce scénario, qui aurait permis d'éviter d'éventuelles polémiques sur le fichier électoral, a finalement été écarté compte tenu des difficultés organisationnelles et financières. Si cette option a été abandonnée, il reste toutefois à la CENI de Denis Kadima à actualiser les listes d'électeurs. A moins de deux ans de l'élection, le temps presse. D'après une source spécialiste des questions électorales en RDC, une telle opération pourrait s'étaler sur environ dix-huit mois.

S'ils se montrent peu critiques en public et disposés à apporter leur soutien, les partenaires internationaux s'inquiètent aussi en privé de certaines orientations prises par la présidence de Félix Tshisekedi. La polémique sur la nomination de Denis Kadima à la tête de la CENI est passée par là. Reconnu comme étant un expert électoral de qualité, l'intéressé est toutefois perçu comme trop proche du chef de l'Etat (tous deux sont de la même ethnie Luba). Surtout, sa nomination n'a pas fait consensus auprès de l'opposition, ainsi qu'au sein de différentes confessions religieuses - celles-ci sont chargées de la désignation du patron de la centrale électorale. Le porte-parole de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), l'abbé Donatien Nshole, a ainsi publiquement fait part d'accusations de corruption autour de la candidature de Denis Kadima.

RDC : à la quête de la stabilisation macroéconomique pérenne et du développement durable (*)

Je prends le train en marche de ce groupe constitué d'une partie de l'élite économique. Je salue l'initiative, laquelle loin d'être un dévouement collectif ou une catharsis, doit être une prise de conscience de sortir le pays de sa situation d'instabilité macroéconomique quasi permanente et de mal développement.

Le groupe regorge en son sein d'universitaires académiques et d'universitaires professionnels. Tous disposent de spécialités diverses, certains au plan des politiques conjoncturelles, d'autres au niveau des politiques sectorielles et d'autres encore au niveau des réformes structurelles et institutionnelles. C'est un groupe de technocrates qui se limite à faire des propositions, lesquelles avalisées par les politiques, deviennent des mesures.

Il y a nécessité de songer à la publication d'un Who's Who et pourquoi pas à un document des politiques conjoncturelles et réformes structurelles pour la stabilisation macroéconomique et le développement de la RDC, mais surtout à l'engagement dans la politique active. Seuls ceux qui comprennent l'importante cruciale de certaines réformes peuvent les adopter sous forme des lois au Parlement.

1. De la problématique de recherche sur le développement des nations

Les déterminants traditionnels de la croissance en tant que paradigme du développement, à savoir le travail et le capital, expliquent de façon globale les différences de niveaux de développement entre les nations.

Le progrès technique (le résidu de SOLOW) est une variable explicative de la croissance dans les théories exogènes de cette dernière. Il est considéré comme une variable expliquée de la croissance dans les théories endogènes de la croissance. Comme sa diffusion s'est fait sans restriction à travers le monde, le progrès technique est censé réduire les différences de niveaux de développement, favoriser le processus de rattrapage et de convergence entre les nations.

Le progrès technique (le résidu de SOLOW) est une variable explicative de la croissance dans les théories exogènes de cette dernière. Il est considéré comme une variable expliquée de la croissance dans les théories endogènes de la croissance. Comme sa diffusion s'est fait sans restriction à travers le monde, le progrès technique est censé réduire les différences de niveaux de développement, favoriser le processus de rattrapage et de convergence entre les nations.

2.1. Du problème de la recherche

La situation connue est que la propagation du progrès technique à travers le monde permet d'uniformiser progressivement les niveaux de développement entre les na-

tions.

Cependant, la situation observée relève que les écarts de développement entre les nations persistent voire s'aggravent.

2.2. De la question de la recherche

Pourquoi, en dépit de la diffusion internationale sans restriction du progrès technique, lequel est supposé entretenir un cercle vertueux du développement, la réduction des écarts de développement se fait toujours attendre?

Pourquoi, le progrès technique, bien collectif international mis à la disposition de toutes les nations, n'arrive pas à éliminer, du moins à réduire, les écarts de développement entre nations?

2.3. Des objectifs de la recherche

L'objectif général consiste en la recherche des causes de la persistance des écarts des niveaux de développement entre les Nations en dépit de la diffusion internationale du progrès technique. L'objectif spécifique porte sur l'examen du problème de recherche en accordant une attention particulière aux pays en développement, principalement la RDC.

2.4. Des hypothèses de la recherche

Les écarts persistants de développement entre les nations tiennent aux : différences géographiques; différences culturelles; différences en termes de qualité de capital humain, de capital technologique et de capital public; différences en termes de qualité des institutions; différences en termes de qualité de leadership; différences en termes de présence d'État fragile ou failli et d'État-développeur; différences en termes de complexité économique.

2.5. Des méthodes et techniques sous-tendant le raisonnement

Ce papier mobilise les méthodes hypothético-déductives et historico-comparatives. Les hypothèses formulées sont soumises à vérification aux fins de tirer des conclusions. Par ailleurs, il est fait recours aux comparaisons des parcours des nations au plan historique.

Les techniques utilisées sont l'analyse documentaire et les évidences statistiques.

Je réagis à deux préoccupations :

3.1. De l'équilibre systémique en termes de stabilité et de

durabilité d'une vision et de sa matérialisation sous forme de développement humain.

Dans l'histoire des nations qui ont dominé le monde, l'équilibre systémique en termes de stabilité et de durabilité a toujours procédé d'un long, douloureux et laborieux processus de maturation politique et institutionnelle. C'est un processus douloureux car fait de sang et de larmes, de sacrifices et d'abnégations, un processus laborieux de recherche de cohésion nationale, surtout au niveau de l'élite.

Souvenez-vous de l'apogée de la Grèce, de Rome, du Japon à l'époque des Meiji... Regardez les États-Unis, la Chine, la France.... La stabilité et la durabilité mais aussi la solidité de leurs institutions relèvent de ce processus.

La RDC est sur cette voie exigeante mais déterminante de stabilisation macroéconomique pérenne et de développement économique et social durable. Dans ce cadre, le rôle de l'élite est crucial. Que cette élite soit économique, juridique, cléricale, politique, du monde des affaires en termes de contribution à l'émergence d'un leadership de qualité, des institutions de qualité, des capacités humaines de qualité.

L'histoire économique de la RDC, depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, révèle ce qui suit : la stabilité macroéconomique (stabilité monétaire ou du niveau général des prix, stabilité financière ou l'absence de crise systémique du système financier, la viabilité des comptes extérieurs) constitue l'exception. Sur les 63 ans d'indépendance, cette situation n'a prévalu que durant de rares années (1970 à 1972, 2012 à 2015). Depuis août 2020 à nos jours, des efforts, en matière particulièrement de stabilité du taux de change et de prix intérieurs, sont entrepris dans ce sens.

L'instabilité macroéconomique quasi-persistante:

• Est-ce le fait des mauvais choix de politiques conjoncturelles, donc de l'incapacité de décideurs, ou du manque de constance dans la mise en œuvre de ses politiques, donc de l'étroitesse de marge de manœuvre de décideurs économiques?

• Est-ce le fait de l'emprise de l'instabilité institutionnelle et politique sur le processus de stabilisation macroéconomique?

• Est-ce le fait d'absence de mise en œuvre combinée de politiques conjoncturelles et structurelles, ces dernières assurant la pérennité de la stabilisation macroéconomique?

b) Le développement en tant que transformation qualitative, structurelle et dynamique de l'économie et de la société n'est pas encore au rendez-vous.

Est-ce le fait de :

• l'emprise de l'instabilité institutionnelle et politique, du climat d'insécurité sur le processus de développement?

• l'indigence ou de la non application de réformes structurelles (réformes sur les finances publiques, réformes des entreprises publiques, de l'administration publique, sur les partenariats publics-privés, révision de fonds en comble des lois sur le commerce, la protection de la propriété privée et des investissements, sur la concurrence et le contrôle des monopoles, loi foncière...) et institutionnelles (réformes portant rationalisation des institutions dans le cadre de la lutte contre le foisonnement institutionnel...) ou encore la non mise en œuvre d'un plan de développement cohérent?

• la faible qualité des institutions (institutions plus nominales que réelles, institutions plus extractives qu'inclusives)?

• la faible qualité de leadership?

• la faible qualité de capital humain ou des capacités humaines; d'où nécessité de renforcement des capacités tant en termes de politiques de stabilisation macroéconomique que de mise en œuvre des politiques de développement?

• l'existence d'un État fragile en proie à d'incessantes convoitises extérieures et de crises internes en raison de son potentiel en termes de dotations en ressources naturelles et de problèmes de d'accumulation et de redistribution qu'il pose?

• la faiblesse des financements de projets structurants de développement ou plutôt de la faiblesse dans l'absorption des financements en termes de projets bancables bien structurés?

La réalisation des politiques de stabilisation macroéconomique et de développement durable suppose l'existence d'un système de contrôle efficace tant a priori qu'à posteriori pour lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance. Des services formés dans la maîtrise des

statistiques financières ou monétaires sous-tendant les opérations, les politiques ainsi que leurs comptabilités ad hoc pour éviter des conclusions arbitraires et injustifiées.

3.2. Concernant la première émission d'obligations synthétiques en FC

Si l'information s'avérait vraie, je relèverais que le momentum paraît globalement bon.

En effet, il coïnciderait avec le changement de perspectives de la RDC par MOODY'S confirmant la notation CAA1 d'émetteur à long terme du pays.

Le changement de notation est justifié par trois éléments principaux :

• la conclusion du Programme triennal formel avec le FMI et surtout l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les réformes structurelles et institutionnelles y incluses,

• les perspectives favorables de reprise économique du pays, surtout dans le secteur extractif;

• l'augmentation des réserves internationales dont la couverture en termes d'importations est passée à un peu plus de trois mois. Cette situation devrait se poursuivre au cours de prochaines années (ce qui réduirait l'exposition du pays aux baisses des prix de matières premières et aux épisodes de volatilité macroéconomique y associés).

Cependant, la RDC est encore classée dans la catégorie des pays à faible revenu ne pouvant accéder aux prêts non concessionnels accordés dans le cadre des marchés financiers. Ainsi, cette préoccupation soulève trois questionnements :

• la soutenabilité de la dette extérieure subséquente à l'opération;

• le maintien sur la durée de la stabilité macroéconomique, principalement de la stabilité monétaire, entrevue depuis fin août 2020, est la condition sine qua non pouvant ancrer les anticipations des opérateurs économiques à miser à moyen et long terme sur le FC;

• la capacité d'absorption de ce concours financier par des projets bancables ayant fait l'objet d'études préalables d'opportunité et de faisabilité.

(*) Réflexion tirée du Groupe Whatsapp « *Les économistes du Congo* »

**PROFESSEUR
VINCENT NGONGA NZINGA**

Réchauffement climatique

« Tous les signaux sont au rouge », avertit le président de la COP26 à l'ouverture du sommet

Six ans après la signature historique de l'accord de Paris, la communauté internationale a rendez-vous à Glasgow pour la 26^e Conférence des parties (COP) qui doit marquer une accélération de la lutte contre le réchauffement climatique. La COP entre dans le vif du sujet ce lundi 1^{er} novembre 2021, avec les premières prises de parole des chefs d'Etat et de gouvernement.

ECONEWS AVEC
SCIENCESETAVENIR.FR

Repoussée d'un an en raison du Covid, la 26^e Conférence des parties (COP) sur le changement climatique se réunit en Écosse du 31 octobre au 12 novembre 2021. La COP 26 de Glasgow intervient six ans après la COP21 et l'accord de Paris. Les enjeux sont confrontés à des réalités complexes dès lors qu'il faut passer des intentions à l'action. La finalité, en revanche, est d'une effrayante simplicité : assurer sans tarder la survie des prochaines générations. Comment ? En s'efforçant de maintenir les températures mondiales au plus près d'1,5°C de réchauffement d'ici 2100. Objectif inatteignable au rythme des engagements actuels des États. Alors que le scepticisme sur un succès domine et que la pression est maximale sur les leaders politiques, la Chine vient d'annoncer, à la surprise générale, ses nouvelles contributions climat. Un pas en avant historique, mais très décevant aux yeux des experts.

« TOUS LES SIGNAUX SONT AU ROUGE »

Le président de la COP26, le Britannique Alok Sharma, a rappelé les enjeux dans son discours d'ouverture des travaux. « Le rapport du GIEC a été une piqure de rappel. Tous les signaux sont au rouge. Il y est clair que l'activité humaine est sans ambiguïté la cause du réchauffement climatique, a-t-il déclaré. On sait que la planète que nous partageons change pour le pire ».

Ambitions revues à la hausse, aide financière, finalisation des règles de l'accord de Paris... Contrairement à la COP21, cette 26^e édition ne doit pas aboutir à un accord. Les pays doivent revoir à la hausse des objectifs de réduction de gaz à effet de serre nettement insuffisants pour respecter l'accord de Paris, augmenter l'aide financière à destination des pays pauvres et finaliser les règles des marchés carbone et du contrôle de l'accord de Paris.

LES « CONTRIBUTIONS NATIONALES DÉTERMINÉES »

Après la parenthèse de la pandémie de Covid-19, les diplomates se retrouvent physique-

ment à Glasgow pour la COP26. « Malgré les réunions en visioconférence, rien ne remplace les rencontres en vis-à-vis pour prendre les décisions », table Paul Watkinson, conseiller auprès du ministère français de la Transition écologique.

Depuis Madrid, les discussions autour de la mise en œuvre effective de l'accord de Paris pour limiter la hausse de la température mondiale bien en dessous de 2°C n'ont pas beaucoup avancé. Les États, eux, ont rendu leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui s'avèrent être très insuffisants pour respecter ces 2°C. Tout d'horizon des enjeux de la 26^e « Conference of parties (COP) ».

En 2015, les 191 États signataires de l'accord de Paris s'étaient engagés à produire en 2020 devant la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) leurs engagements de réduction des gaz à effet de serre.

Six ans plus tard, les promesses se situent bien en dessous de l'effort qu'il faudrait accomplir. Selon le décompte effectué par un rapport des Nations unies, 121 signataires (dont l'Union européenne et ses 26 membres) avaient effectivement remplis cet engagement représentant un peu plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Manquent en effet à l'appel de grands émetteurs comme l'Inde, l'Arabie saoudite. Parmi ces nouveaux engagements, à peine la moitié annonce des objectifs plus ambitieux qu'en 2015. Ainsi, la Chine a publié des cibles le 28 octobre qui n'ont pas été relevées par rapport à celles faites en 2015 qui s'appuient principalement sur une amélioration de 65% de son efficacité énergétique.

« L'Europe fait ainsi figure de bon élève en relevant son ambition de -40% de baisse des gaz à effet de serre en 2030 à -55% », note Lola Vallejo, en charge du dossier climat au sein de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI).

Si l'on agrège les engagements, l'ONU constate qu'ils mènent à une réduction de 2,9 milliards de tonnes de CO2 en 2030. Si l'on inclut les contributions du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine qui n'ont pas



Le président de la COP26, le Britannique Alok Sharma, dimanche à Glasgow

encore été officialisées, la baisse pourrait atteindre 4 milliards de tonnes de CO2.

Cela représente une diminution de 7,5% en 2030 alors qu'il faudrait atteindre -30% pour limiter à 2°C et -55% pour espérer rester à 1,5°C. Le budget carbone, c'est-à-dire la quantité d'émissions qu'il ne faudrait pas dépasser pour respecter les 1,5°C est de 400 milliards de tonnes. Les émissions annuelles étant environ de 40 milliards, cette limite pourrait être dépassée à la fin de la décennie.

Ces engagements, trop faibles, mènent à une hausse de 2,7°C à la fin du siècle. Juste avant la COP 26, du 28 au 31 octobre 2021, à Rome (partenaire de Londres sur l'organisation de la COP26) se réunissent les États membres du G20. Ceux-ci représentent 80% des émissions totales de la planète.

Leur responsabilité est écrasante et pourtant le G20 n'est pas actuellement sur une trajectoire qui permettrait de respecter leurs engagements communs. Seulement dix de ses membres (Argentine, Chine, Union européenne, Inde, Russie, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Turquie et Royaume-Uni) semblent pouvoir respecter leur accord initial qui est de toute façon insuffisant pour limiter les températures à 2°C.

LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

La neutralité carbone est le but ultime que se fixent de plus en plus de pays. Il s'agit de faire en sorte qu'en 2050 ou 2060, le pays n'émettent plus de carbone en excès, soit en ayant réussi à se passer totalement de gaz, pétrole et charbon, soit en faisant en sorte que les émissions restantes soient absorbées par les forêts et les zones naturelles de son territoire. 59 pays ont pris cet engagement à ce jour. Ces dernières semaines, la Chine et l'Arabie saoudite, le premier gros émetteur et le second producteur de pétrole derrière les États-Unis, ont pris un tel engagement pour 2060. Les négociateurs devront discuter des moyens que la communauté internationale doit

adopter pour contrôler que les États font bien tout pour remplir cet objectif.

« La crainte, c'est que ce ne soit que du greenwashing, les dirigeants actuels repoussant à leurs successeurs des prochaines décennies l'essentiel de l'effort à accomplir », s'alarment les ONG rassemblées au sein du Climate Action Network.

LA BOÎTE À OUTILS DE L'ACCORD DE PARIS

L'accord de Paris est un texte qui inclut un calendrier d'action. « C'est un accord dynamique qui fixe des feuilles de route et donne des rendez-vous tous les cinq ans pour mesurer les progrès accomplis, rappelle Henri Waisman, chercheur à l'IDDRI. L'un des enjeux de la COP26, c'est de fixer le calendrier pour la décennie qui vient et de pérenniser les outils nécessaires pour mesurer les progrès des États ». Ainsi, la fixation des contributions nationales déterminées en 2020 a-t-elle été décidée en 2015 à Paris.

Aujourd'hui, il faudra ainsi déterminer le contenu de la prochaine étape à 2025. La « boîte à outils » nécessaire pour évaluer les progrès a été finalisée en 2018 à Katowice (Pologne). Pertinence des méthodes de mesure des émissions, rapportage des résultats des actions entreprises, transparence dans le calcul des progrès, toutes ces dispositions très techniques sont prêtes à servir. Les négociateurs vont ainsi donner le top départ d'une application effective, réelle, mesurable de l'accord de Paris.

LE MARCHÉ CARBONE

Le marché carbone est une question épineuse qui reste en suspens et devra être résolue lors de cette COP. Il existe deux types d'échanges de tonnes de carbone. Le premier réglementaire, propose à l'État ou à l'entreprise qui a dépassé un quota d'émissions préalablement défini d'acheter ces volumes auprès d'un État ou d'un organisme qui lui n'a pas dépassé son quota et dispose donc de crédit.

Ce marché fonctionne

sous le cadre du protocole de Kyoto instauré en 1997 mais qui ne fonctionne que pour les pays développés. Il faudra donc l'étendre à l'ensemble de la communauté internationale. Le second mécanisme est volontaire, c'est celui des entreprises, collectivités locales et territoriales, ONG qui pratiquent la compensation carbone.

Cette démarche est celle des mécanismes de développement propre (MDC), instaurée également en 1997. La démarche est vertueuse. Elle permet aux pays émetteurs d'atteindre ses objectifs tout en finançant dans les pays bénéficiaires des énergies renouvelables par exemple.

Mais s'il doit devenir global, le marché doit être entouré de garde-fous. Ainsi, il faut éviter qu'une tonne de carbone soit comptabilisée à la fois par le pays acheteur et par le vendeur. Ce risque de double-compte est l'un des freins à l'adoption de ce marché. L'adoption de l'article 6 permettrait cependant de faire une place aux acteurs non étatiques.

« Nous entrons dans une nouvelle ère de la gouvernance climatique », affirme ainsi Laurence Tubiana, directrice de la Fondation européenne pour le climat. Paris a ouvert la porte aux villes, entreprises, acteurs financiers et au secteur privé mais pour le moment, il n'y a pas de mécanisme qui les rende comptable de leurs engagements. Aussi nous devons élargir le périmètre du régime de gouvernance de l'accord sur le climat pour être sûr que tout le monde fait bien sa part de travail ».

LES PERTES ET DOMMAGES

L'impact du changement climatique se fait d'ores et déjà sentir. La question du dédommagement des destructions opérées par des événements extrêmes produits par le changement climatique tel que l'affirme le sixième rapport du Giec se pose avec d'autant plus d'acuité que la majorité des victimes se trouvent dans les pays pauvres alors qu'ils ne sont pas responsables historiquement de la hausse des températures. Cette question est liée à l'attribution de 100 milliards de dollars Us d'aides par an promise par les pays riches aux pays en voie de développement.

Selon l'OCDE, cet objectif devrait être atteint. La présidence britannique met également en avant la protection des habitats naturels et la lutte contre la déforestation comme moyens à la fois de stocker du carbone et de protéger les biens et personnes contre les événements extrêmes.

Polémique autour de la réhabilitation d'Atou Matubuana : ça sent le roussi

Déchu et remplacé à titre intérimaire par Justin Luemba, vice-gouverneur, Atou Matubuana, l'ex-gouverneur de la province du Kongo central, est aujourd'hui au centre d'une polémique entre la justice et le gouvernement. Fort de son ordonnance réhabilitant l'intéressé dans ses fonctions de chef de l'Exécutif provincial, le Conseil d'Etat soutient que l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs prévue pour les provinces à problème ne concerne pas le Kongo central. Ce qui n'est certainement pas de l'avis du gouvernement qui, pour des raisons de contraintes administratives, a seulement décidé du report de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs. Ensuite, à moins d'un oubli, il n'a encore reçu aucune notification de la part du Conseil d'Etat. Par conséquent, le gouvernement continue à compter quatorze provinces à problème où seront organisées, dans un mois, l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs. En outre, faisant l'état de la nation lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, le vice-ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières n'a même pas évoqué le problème de réhabilitation du gouverneur de la province du Kongo central soulevé par le Conseil d'Etat.

VÉRON KONGO

Atou Matubuana reprendra-t-il son fauteuil de chef de l'exécutif provincial du Kongo central ? L'opinion pourra être fixée là-des-

sus dans les tout prochains jours. Car, en reportant pour un mois le processus électoral et en maintenant le nombre de quatorze provinces à problème, y compris le Kongo central, le gouvernement ne

semble pas être officiellement saisi de l'ordonnance de réhabilitation de l'intéressé révélée, samedi 30 octobre 2021 par le directeur de cabinet du président du Conseil d'Etat, Noël Botakile.

Pour ce dernier, la province du Kongo central n'est plus concernée par l'élection au sein du gouvernorat. Il estime que la confusion a été créée suite à la publication du calendrier par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) incluant le Kongo central. «*Toute décision de la centrale électorale qui irait à l'encontre de l'ordonnance réhabilitant Atou Matubuana sera jugée illégale et sans fondement juridique*». Et d'ajouter : «*Les décisions de la CENI après l'ordonnance du Conseil d'Etat seront confrontées et jugées illégales. Cela veut dire que son calendrier électoral est partiellement annulé pour le Kongo central. Dans le cas contraire, tous les contentieux qui viendraient des actes pris*

par la CENI après l'ordonnance du Conseil d'Etat seront donc nuls et sans fondement juridique», a martelé Noël Botakile.

UN RECADRAGE S'IMPOSE

Bon nombre d'observateurs qualifient de menaçant le ton pris par le directeur de cabinet du président du Conseil d'Etat en clarifiant l'ordonnance qui réhabilite Atou Matubuana dans ses fonctions de gouverneur.

Et pourtant, la décision d'organiser l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs dans des provinces à problème a été prise par le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors d'un Conseil des ministres.

L'instruction lui donnée étant force de loi, le Vice-premier, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières est passée à l'application, tout en incluant le Kongo cen-

tral parmi les quatorze provinces à problème compte tenu du climat malsain qui règne dans cette juridiction depuis 2019. Quant à la CENI, sa mission n'est autre que d'organiser l'élection tant sur le plan matériel que technique.

Face à cette situation pratiquement conflictuelle autour de l'élection au gouvernorat de la province du Kongo central, le gouvernement doit, le plus rapidement possible, recadrer les choses. Car, des informations en notre possession, il ressort que l'ordonnance du Conseil d'Etat défraie la chronique dans cette juridiction depuis le week-end dernier. Et pourtant, partisan de la paix, le Président de la République tient au rétablissement de l'ordre dans le pays.

C'est dans cette optique d'ailleurs qu'il a instruit le vice-premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, à organiser l'élection dans quatorze provinces à problème.

EPST : la grève étant levée, les écoles conventionnées reprennent les cours ce lundi

VÉRON K

Pendant deux jours, soit les jeudi 28 et vendredi 29 octobre 2021, la commission paritaire mise en place en vue de faciliter l'entente entre le gouvernement et le banc syndical de l'EPST est parvenue à décanter la situation de grève ayant paralysé les activités scolaires dans les écoles conventionnées depuis la rentrée scolaire 2020-2021, le 4 octobre dernier.

Dans une déclaration

faite le vendredi 29 octobre 2021 dans la province du Kongo central, plus précisément à Mbwila Loge (Kisantu), le porte-parole du banc syndical de l'EPST, Matondo Nzuzi Godefroid, a annoncé la décision de sa structure de suspendre, dès ce lundi 1^{er} novembre 2021, la grève observée depuis la rentrée des classes dans les écoles conventionnées de la République démocratique du Congo.

Cette grève est suspendue sous les attentes ci-

après : l'obtention de la note circulaire définissant clairement le champ d'application de la gratuité de l'enseignement; la définition de la prise en charge par l'Etat des enseignants œuvrant dans les écoles primaires publiques non payées; le paiement, à partir du mois de novembre, de toutes les nouvelles unités identifiées, avec rappel du mois d'octobre 2021; la réactivation des écoles et bureaux gestionnaires victimes de la désactivation depuis le mois de juillet 2021 et, en-

fin, l'identification de la traçabilité du compte reliquat de la paie des enseignants comme source extra-budgétaire à verser au compte de l'EPST.

Au cours de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, vendredi 29 octobre 2021, le Premier ministre Sama Lukonde Kienge s'est déclaré satisfait de l'aboutissement heureux des assises de Kisantu. Car, en cas de persistance de la part des enseignants, cette grève allait compromettre

l'avenir de la jeunesse montante.

Outre le vice-premier ministre, ministre en charge de la Fonction publique, Jean-Pierre Lihau et le ministre de l'EPST, Tony Mwaba, qui ont rehaussé de leur présence la cérémonie d'ouverture de ces assises, des syndicalistes nationaux, provinciaux et quelques écoles phares ont également pris part aux discussions de Mbwila Loge.

Les négociations qui se poursuivent à Kisantu s'étaleront sur quinze jours.

Police nationale congolaise, une bavure de trop à Kingasani

T. MASIALA

Dans l'exercice de sa fonction régaliennne de la protection de la population, la Police nationale congolaise (PNC) fait de son mieux pour éradiquer le phénomène «Kuluna» qui continue de faire couler l'encre et la salive. A Nsanga (Kingasani 1), un quartier de la commune de Kimbanseke, dans la ville de Kinshasa, le soir du 30 octobre 2021, la population a assisté impuissante à la bagarre entre deux gangs de «Kuluna». Une bagarre qui s'est terminée par la mort d'un jeune homme. En colère, les jeunes du quartier

ont pris d'assaut le sous-commissariat (Sous-Ciat) de la police concerné par cette mort d'homme. Le bilan de cet assaut est lourd. Le Sous-ciat incendié, trois véhicules, dont deux de marque Toyota, modèles IST, et un minibus de marque Toyota, modèle Hiace, brûlés et toutes les motos des particuliers mises en fourrière emportées. Les autorités policières du district de Tshangu, informées le même soir, sont venues s'enquérir de la situation et ont promis de retrouver les éléments de ces deux gangs et les policiers auteurs de cette bavure qui seraient jusqu'alors en fuite.

Selon les témoignages des habitants du quartier, «*généralement ces deux gangs ont l'habitude de s'affronter pour une cause non élucidée. L'un de deux gangs se fait souvent accompagner de policiers du sous-ciat brûlé*». Cette fois-ci, la partie s'est terminée par la mort d'un jeune homme.

Les policiers, accompagnés de leurs éclaireurs, ont commencé à tirer des balles de sommation. Le chef du gang, machette "Tramontina" à la main, a appelé ses amis à la résistance.

«*Masta alenda*», a-t-il lancé en Lingala. Ce qui veut dire en Français : «Camara-

des, résistons». Se sentant en insécurité, l'un des policiers a recouru à la manière la plus radicale, en tirant une balle à la tête d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui rendra l'âme sur place.

Les jeunes du quartier ayant constaté l'irréparable, se ruèrent vers le sous-ciat où étaient détachés les policiers déployés lors cette opération. Ils ont saccagé le bureau, vandalisé et brûlé les véhicules et autres biens consignés à la police. Finalement, ils ont libéré tous les détenus et mis le feu à tous les dossiers.

Le commandant et tous

les éléments du sous-commissariat sont introuvables. «*Malgré l'infraction commise par ces jeunes inciviques, ôter la vie à un homme est vivement condamnable. Une fois de plus, la police a endeuillé une famille. Il y a des manières plus dures que de tuer qui peuvent être utilisées pour ramener ces jeunes délinquants à la raison*», a déclaré un père de famille sous le sceau de l'anonymat. Car se lon lui, la vie humaine est sacrée. La peine de mort, en République Démocratique du Congo, est prohibée. Les autorités, tant militaires que civiles, doivent tout faire pour appliquer la loi.

100% des assignations 2021 réalisées : les régies financières font exploser les compteurs à fin octobre

Belle performance de trois traditionnelles régies financières de la République Démocratique du Congo (DGI, DGDA et DGRAD) qui ont fait exploser les compteurs à fin octobre en atteignant les assignations prévues dans la loi financière de l'exercice 2021.

Réuni vendredi en Conseil des ministres, le Gouvernement a salué cette performance qui, selon lui, relève de la patrouille financière initiée avec le contrôle concomitant de l'Inspection générale des finances (IGF).

«En termes de recettes courantes mobilisées du 1^{er} janvier au 28 octobre 2021, un cumul de 9.439 milliards de francs congolais a été enregistré. Ce qui indique que les assignations budgétaires annuelles ont été, à ce stade, réalisées à 100%. S'il faut considérer les prévisions réajustées à 10.196 milliards de francs congolais, le taux d'exécution est de 92%», a indiqué le vice-ministre des Finances. Et de préciser que « pour le seul mois d'octobre, les recettes ont été de 767,5 milliards de francs congolais, ce qui représente 107% des assignations mensuelles».

Selon les statistiques commentées par la vice-ministre des Finances : « la Direction générale des impôts (DGI) a réalisé 121% sur ses assignations budgétaires mensuelles évaluées à 339,1 milliards de francs congolais; la Direction générale des douanes et accises (DGDA) a atteint 103% sur ses assignations mensuelles arrêtées à 235,1 milliards de francs congolais et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et participations (DGRAD) a, quant à elle, fait un taux de réalisation de 80% sur ses assignations de 142,3 milliards de CDF».

A ce propos, la vice-ministre des Finances a rassuré le Conseil « de la détermination du Gouvernement à maintenir le cap de la mobilisation accrue des recettes publiques et de la rationalisation des dépenses de l'Etat qui exercent une forte pression sur la trésorerie».

Intégralité de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 29 octobre 2021.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA VINGT-SIXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a présidé la vingt-sixième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 29 octobre 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

II. Points d'informations ;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;

IV. Examen et adoption des dossiers ;

V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE
La communication du Premier ministre, chef du Gouvernement a porté essentiellement sur cinq (5) points, à savoir :

1. De la poursuite du dialogue social entre le Gouvernement et les bancs syndicaux

Le Premier ministre a salué la poursuite de ce dialogue entre le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'administration publique (INAP) d'une part, et celui entre le Gouvernement et les différents bancs syndicaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, d'autre part. Ces travaux se déroulent respectivement à Bibwa (Kinshasa) et à Mbuela Lodge (Kongo Central).

Le chef du Gouvernement a réaffirmé la détermination du Gouvernement de toujours privilégier le dialogue social afin que les problèmes des agents et fonctionnaires de l'Etat y trouvent des solutions appropriées notamment pour

une année scolaire apaisée.

2. Des préparatifs des neuvièmes Jeux de la Francophonie

Le Premier ministre a appelé tous les membres du Comité de pilotage à s'activer rapidement dans l'organisation de ces Jeux de la Francophonie selon les engagements pris par notre pays. Il a demandé qu'un rapport succinct sur l'avancée des préparatifs de ces Jeux lui soit fourni dans les deux prochaines semaines.

3. Du programme de développement à la base des 145 territoires

En exécution de la vision du Président de la République pour un développement à la base de nos 145 territoires, le Premier ministre a informé le Conseil qu'il effectuera ce week-end une descente à Songololo dans la province du Kongo Central pour le lancement de certains travaux prioritaires.

4. Du processus de recensement et d'identification de la population

A la suite du rapport présenté à la 20^{ème} réunion du Conseil des ministres du 17 septembre 2021 au sujet du processus de recensement et d'identification de la population, le Premier ministre a invité les ministres sectoriels concernés à finaliser et à présenter, dans les prochains jours, la Feuille de route et le modèle économique permettant la concrétisation dudit processus.

5. De la tournée diplomatique du Président de la République

Le Premier ministre a informé les membres du Conseil que le Président de la République a effectué un voyage diplomatique en Israël où aucun Chef de l'Etat congolais ne s'était rendu depuis près de quarante

ans.

Le Chef de l'Etat y a été reçu par son homologue son excellence Monsieur Isaac Herzog ainsi que par le Premier ministre israélien son excellence Monsieur Naftali Bennett. Cette visite s'est inscrite dans la lancée du rétablissement des relations diplomatiques entre nos deux Etats.

Le Président de la République poursuit sa tournée dans le cadre du Sommet du G20 qui se tient à Rome, en Italie, avant de se rendre à Glasgow en Ecosse pour la COP26, où la République Démocratique du Congo participera activement.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, a informé les membres du Conseil que l'état du territoire national demeure globalement calme.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par la prestation de serment, le 26 octobre 2021, des membres du Bureau et de la Plénière de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) devant la Cour Constitutionnelle et le début du procès Bukanga-Lonzo.

A cela s'ajoute l'opération de dépôt de candidatures des candidats gouverneurs et vice-gouverneurs pour les 14 provinces concernées ainsi que le décalage décidé de 30 jours de ces élections pour faire face aux contraintes administratives évitables.

II.2. Situation sécuritaire

La vice-ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a présenté au Conseil une situation sécuritaire qui de-

meure calme et sous contrôle des Forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du pays.

En ce qui concerne l'état de siège, elle a indiqué que la pression demeure constante sur toutes les forces négatives qui, dans leur débandade, s'en prennent à la population civile. C'est le cas avec les combattants CODECO/URDPC dont deux ont été neutralisés en chefferie de BahemaBaguru en territoire de Djugu.

Elle a rappelé que les Forces armées de la République Démocratique du Congo ne ménagent aucun effort pour mettre les ennemis de la paix hors d'état de nuire.

Les leaders d'opinion sont encouragés à sensibiliser les communautés nationales à la cohabitation pacifique et au soutien à nos Forces Armées dans la neutralisation des dernières poches de résistance des forces négatives.

II.3. Evolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil d'une diminution de nouveaux cas positifs Covid-19 de 6,8% par rapport à la semaine épidémiologique précédente.

La vaccination, quant à elle, se poursuit normalement et s'intensifie. C'est ainsi que le ministre a salué l'implication des députés nationaux dans cette campagne en acceptant de se faire vacciner. Il a aussi informé le conseil de la réception le 23 octobre dernier d'un lot de 756 000 doses de Johnson & Johnson, vaccin quise prend en une dose.

Aujourd'hui, la RDC dispose donc de cinq (5) types de vaccins dont Moderna, Pfizer, Astra Zeneca et Synovac.

Le Gouvernement

exhorte de nouveau la population à observer scrupuleusement les mesures barrières et à se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres. S'agissant de l'épidémie de méningite à Banalia, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil que le pic de contaminations est passé et que la stratégie mise en place donne des résultats encourageants.

II.4. Evolution de la conjoncture économique

Le vice-gouverneur de la Banque Centrale du Congo a indiqué que la conjoncture économique reste marquée par un rebond de l'activité soutenue par la reprise de la demande mondiale. Les cours mondiaux des principaux produits d'exportation de la RDC sont restés globalement favorables.

Le marché de biens et services est demeuré stable avec un cumul annuel de l'inflation de 3,69% à la troisième semaine du mois d'octobre 2021 alors qu'elle se situait autour de 14% à la période correspondante en 2020.

La bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire a consolidé la stabilité du marché de changes. Au 22 octobre, le Franc congolais n'a connu en cumul qu'une dépréciation de 1,31% à l'indicatif et de 0,95% au parallèle contrairement à la période correspondante en 2020.

Le vice-gouverneur a recommandé le maintien de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, la mise en application continue du pacte de stabilité, le suivi rapproché des facteurs de liquidité et la mise en œuvre des réformes retenues dans le cadre du programme avec FMI.

(Suite à la page 10)

ONU : ferme appui au processus des tables rondes, cinglant désaveu pour l'Algérie et les séparatistes

Par son contenu et ses positions claires, la résolution 2602 prorogeant d'un an le mandat de la MINURSO, adoptée vendredi par le Conseil de sécurité des Nations Unies, réaffirme le caractère central des tables rondes, tant dans le format comme dans les modalités et les participants (Maroc, Algérie, Mauritanie et polissario), en tant que seul mécanisme de gestion du processus politique en vue d'un règlement du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

La communauté internationale consacre, à travers ce nouvel appui ferme, la légitimité de la position du Maroc, de même qu'elle adresse un cinglant désaveu à l'Algérie et au groupe séparatiste à sa solde. Les manœuvres, la désinformation à outrance et le chantage éhonté, poussés à l'extrême ces derniers temps, ne trompent personne : l'entière responsabilité de l'Algérie dans le processus des tables rondes est à la mesure de son rôle dans la création et le maintien de ce conflit.

Vouloir se dérober de cette responsabilité de partie prenante au conflit, en criant à tue-tête boycotter les tables rondes, alors même qu'elle appelle sans cesse à la reprise de ce même processus politique, est à la fois insensé et ridicule de la part du régime algérien. Cette nouvelle volonté d'obstruction, qui intervient paradoxalement au lendemain de la nomination du nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, est d'autant plus grave du fait qu'elle représente une violation flagrante des résolutions onusiennes.

Peut-il y avoir en effet un processus politique en l'absence de l'Algérie ? Telle est l'interrogation que se posent les fins connaisseurs des tenants et des aboutissants du dossier du Sahara parmi les diplomates et observateurs alors que M. Staffan de Mistura s'appête à entamer son mandat début novembre avec mission de poursuivre

l'élan des deux précédentes tables rondes de Genève, tenues en présence des ministres algériens Lamssahel, puis Laamamra.

Pour sa part, le Maroc a affirmé que le nouvel émissaire onusien pourra compter sur la coopération et le soutien du Royaume dans la mise en œuvre de sa facilitation pour le règlement de ce différend régional, et ce, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 2007, qui ont consacré le processus de tables rondes avec ses quatre participants.

Outre la définition claire du cadre politique, la résolution 2602 consacre, de manière tout aussi limpide, la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie en tant que voie sérieuse et crédible et seule perspective d'une issue définitive à ce conflit artificiel.

En effet, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, une fois de plus, que l'objectif final du processus politique est de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et durable. Et pour cause, la résolution fait suite aux deux récents rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale du secrétaire général de l'ONU qui a confirmé, encore une fois, que la solution définitive à ce différend régional ne peut être que politique, durable et de compromis. Il s'agit là encore d'un enterrement définitif de tous les plans obsolètes soutenus par les



seuls Algérie et « polissario », notamment le référendum.

En dépit de la propagande d'Algérie et son pantin du polissario, pour travestir la réalité sur le terrain et faire croire à une prétendue guerre, le Conseil de sécurité, à l'image du secrétaire général de l'ONU, dans son rapport a, par ailleurs, totalement ignoré ces allégations.

Si l'instance exécutive de l'ONU a fait part de sa « profonde inquiétude » concernant la rupture du cessez-le-feu, il est clair que la responsabilité incombe à la partie qui a officiellement déclaré son retrait de ces accords et continue jusqu'à aujourd'hui à prôner l'escalade.

Faut-il rappeler que dans son rapport, le chef de l'ONU avait confirmé que ce sont les éléments armés du « polissario » qui ont bel et bien bloqué le passage d'El-Guergarate en octobre et novembre 2020, battant en brèche les vaines tentatives du « polissario » et de l'Algérie d'occulter cette vérité.

Face à ce blocage qui a duré pendant plus de trois semaines, le Maroc a entrepris, le 13 novembre 2020, une action de génie civil, tant légitime que pacifique, par laquelle il a rétabli, une fois pour toutes, la libre circulation des personnes et des biens dans ce passage entre les frontières du Ma-

roc et de la Mauritanie.

A ce propos, le rapport du chef de la l'ONU atteste du caractère « irréversible » des actions pacifiques du Maroc au niveau d'El-Guergarate pour rétablir la libre circulation civile et commerciale, tout comme du ferme attachement du Royaume au respect et au maintien du cessez-le-feu, ainsi que sa coopération avec la Minurso.

A l'instar des précédentes résolutions, l'instance exécutive de l'ONU n'a pas manqué de rappeler à nouveau la situation humanitaire catastrophique qui prévaut dans les camps de Tindouf, où l'Algérie a abandonné ses responsabilités internationales envers cette population au profit d'un groupe armé séparatiste, en violation flagrante des règles du droit international humanitaire.

Grâce à l'engagement personnel et au suivi permanent de SM le Roi Mohammed VI, la communauté internationale vient de conforter, à travers la nouvelle résolution, la légitimité de la cause du Maroc, et consolider ses acquis diplomatiques. En ignorant totalement les contrevérités et les faux-fuyants de l'Algérie, elle vient de rappeler l'urgence de clore le conflit artificiel autour du Sahara marocain, à l'heure où la région d'Afrique du Nord et du Sahel fait

face aux menaces sécuritaires et de déstabilisation que pose le chevauchement des activités des organisations criminelles, terroristes et séparatistes.

PARIS SOUTIEN LE PLAN MAROCAIN D'AUTONOMIE

La France a réitéré vendredi à New York son appui au plan d'autonomie marocain comme une base « sérieuse et crédible » pour parvenir à une solution politique à la question du Sahara, a affirmé le représentant permanent de la France auprès de l'ONU, Nicolas de Rivière, devant les membres du Conseil de sécurité suite à l'adoption de la résolution 2602 portant prorogation pour un an du mandat de la MINURSO.

Tout en appelant au « respect du cessez-le-feu », la France a souligné le « rôle essentiel » de la MINURSO « pour limiter le risque d'escalade et pour la stabilité de la région ».

La France a également exprimé son plein soutien au nouvel envoyé personnel du secrétaire général pour le Sahara, Staffan de Mistura.

« La résolution que nous venons d'adopter permet de réaffirmer le soutien du Conseil au processus politique qui doit être relancé dans le cadre des Nations Unies. Sa prise de fonction, le 1^{er} novembre 2021, doit permettre de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable conformément aux résolutions de ce Conseil », a soutenu le représentant français.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé pour une année le mandat de la MINURSO, tout en consacrant, une fois de plus, la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain, rappelle-t-on.

Mali : manifestation pour le retrait des troupes françaises

Vendredi, des centaines de personnes sont descendues dans les rues de Bamako au Mali, pour manifester contre la présence militaire française. Les protestataires demandent le retrait total des troupes françaises du pays, présentes dans la région depuis 2013.

« Nous sommes ici pour le Mali, nous sommes ici pour démontrer notre souveraineté nationale », explique Mohamed Ousmane Moha-medoun, membre du Conseil national de transition.

« Pour rappeler au monde entier que la souveraineté appartient au peuple et que ceux qui ne l'ont pas compris doivent se mettre au diapason aujourd'hui. Parce

que la transition pour nous, aujourd'hui, est le résultat de décennies de mauvaise gestion, de mauvaise gouvernance de notre pays et de mauvais partenariats ».

« Peu importe que la France parte ou qu'elle reste toujours », continue Coumba Yaessi, membre du M5-RFP. « Ce qui compte, c'est que la France n'est pas la mieux placée pour dire à un pays sur le terrain de ne pas faire appel à tous ses amis ».

En juin, la France a annoncé vouloir réduire de moitié le nombre de militaires dans la région du Sahel d'ici 2023, pour arriver à environ 2500 effectifs sur la zone.

SEPT MILITAIRES TUÉS DANS DEUX ATTAQUES

Sept soldats maliens ont été tués et trois autres blessés, samedi, dans deux attaques distinctes menées par des hommes armés non identifiés contre des convois militaires dans les régions de Nara et Ségou dans le sud-ouest et centre du pays, ont annoncé les Forces armées maliennes (FAMA) dans un communiqué.

« Ce samedi 30 octobre vers 11h21mn, une escorte FAMA du détachement de Mourdiah est tombée dans une embuscade aux environs de la localité de Madina Sylla », explique le communiqué.

Dans cette attaque deux militaires maliens ont trouvé la

mort et trois autres blessés, annonce le communiqué, ajoutant que les blessés ont été évacués sur Mourdiah.

Par ailleurs, au centre du pays dans la région de Ségou, une patrouille de FAMA (Forces armées maliennes) a été la cible d'une attaque à l'engin explosif improvisé, souligne la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées dans le document publié sur sa page officielle.

Cinq soldats ont été tués dans cette nouvelle attaque, a expliqué la même source ajoutant que deux suspects ont été immédiatement mis à la disposition de la gendarmerie.

« Par ailleurs, dans le secteur de Segou, localité de Niendjela, un véhicule pick-up d'une patrouille FAMA a été victime d'une attaque à l'engin explosif improvisé (EEI), aujourd'hui aux environs de 13h30'. Les 5 occupants du véhicule ont tous succombé. Le ratisage dans la zone de l'incident a permis l'interpellation de 2 suspects immédiatement mis à la disposition de la gendarmerie », note le communiqué.

Pour rappel, depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire alimentée de revendications séparatistes et d'attaques terroristes, notamment dans le nord, le centre et le sud du pays.

COMPTE RENDU DE LA VINGT-SIXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Le Conseil des ministres a pris acte de ce rapport.

II.5. Mise en œuvre du mémorandum d'entente signé à Abu Dhabi

Le ministre d'Etat, ministre de l'Urbanisme et Habitat a présenté au Conseil le Rapport de la mission interministérielle qu'ils ont conjointement effectué avec le ministre des Affaires foncières à Dubaï et Abu Dhabi, du 1^{er} au 14 octobre 2021.

A l'issue de cette mission, un mémorandum d'entente a été signé avec le représentant du Groupe EMAAR Properties, leader mondial du secteur immobilier, en présence du Chef de l'Etat congolais et de l'Emir de Dubaï.

Ce document dresse le cadre d'une collaboration gagnant – gagnant entre les deux parties. Suivant les recommandations du Président de la République, l'Etat congolais s'est engagé à trouver des sites devant abriter la construction des logements abordables et à faciliter l'investissement.

La partie EMAAR, quant à elle, prendra en charge les études de base, les études de pré-faisabilité et celles de faisabilité pour la réalisation de tous les projets qui feront l'objet des contrats spécifiques.

Il a conclu son propos en invitant l'ensemble du Gouvernement concernés par la transversalité de ce projet à œuvrer en faveur de la réalisation concrète de celui-ci dans l'intérêt du peuple congolais.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce rapport.

II.6. Rapports de mission

Le premier rapport présenté au Conseil par le ministre de l'Industrie a porté sur la mission interministérielle qui a été effectuée, sous la conduite du ministre d'Etat en charge du Développement Rural, à Vanga, territoire de Bulungu, dans la province du Kwilu.

Dans ce cadre, la délégation a visité une grande usine de production d'huile de palme et de biodiesel ainsi que les terrains de préparations d'une pépinière des palmiers sur un espace estimé à 2.000 hectares.

Ce projet développé par une société privée de droit congolais est une réponse aux engagements consignés dans le Plan directeur d'industrialisation, en ce qu'il vient participer à la réindustrialisation de notre pays. Aussi, offre-t-il dans l'arrière-pays une opportunité de près de 3.000 emplois directs et indirects en faveur de la population locale.

La délégation a salué les efforts patriotiques du promoteur

dudit projet tout en sollicitant du Gouvernement la validation d'un appui substantiel via le Fonds de promotion de l'industrie en faveur de la société CHRISNOVIC afin de lui permettre d'achever son projet et de mettre en service l'usine au premier trimestre 2022.

Le deuxième rapport a concerné la mission d'experts interministériels effectuée à Maluku et à Bukanga-Lonzo. Elle a eu pour objectifs, d'une part, d'identifier à la Zone économique spéciale de Maluku, et les matériels à transférer sur le site de Bukanga-Lonzo ; et d'autre part, de collecter les données techniques relatives à l'alimentation électrique de l'usine de transformation de Bukanga-Lonzo.

Après avoir examiné les observations émises par les experts, le ministre de l'Industrie a sollicité du Conseil ce qui suit : -L'implication de la SNEL dans la réhabilitation du poste de Bukanga-Lonzo et la nécessité d'accorder une priorité à protéger le Pylône Haute Tension menacé par des érosions ;

-L'installation de deux ou trois cabines Moyenne Tension et Basse Tension dans le site de Bukanga-Lonzo pour alimenter la minoterie qui fonctionne jusqu'à ce jour avec des groupes électrogènes avec une forte consommation du Gasoil ;

-La mise en place d'une Commission interministérielle Agriculture – Industrie Ressources Hydrauliques et Electricité/SNEL en vue d'élaborer l'état des lieux du Poste et de proposer des centres vers lesquels les lignes électriques peuvent être construites sous la gestion et l'exploitation de la SNEL ;

-L'aménagement de la route qui mène vers le site Bukanga-Lonzo en vue de sa praticabilité.

Après débat et délibérations, ces rapports de mission ont été adoptés.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingt-cinquième réunion tenue le vendredi 22 octobre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (03 dossiers)

IV.1. De la Contribution déterminée au niveau national de la RDC

A la veille de l'ouverture de la COP26, la vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et Développement durable a présenté au Conseil les propositions de la République Démocratique du Congo pour lutter contre le changement climatique résumées dans un document, appelé « Contribution déterminée

au niveau national (CDN) ».

Cette dernière est à la fois un outil de cadrage stratégique en matière de lutte contre le changement climatique, et un acte d'engagement international de notre pays.

Elle a indiqué que l'ambition de réduction du gaz à effet de serre de la RDC a été relevée de 17% à 21% correspondant à la période couverte de 2021 à 2030. Les secteurs pris en compte pour contribuer à cette réduction sont l'énergie, l'agriculture, les forêts, et les déchets. Ces secteurs sont les principaux émetteurs de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote.

Le budget estimé de la mise en œuvre de la CDN de la RDC est de 48,68 milliards de dollars américains dont 25,60 milliards de dollars américains pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation, et 23,08 milliards de dollars américains destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.

La vice-Première ministre a souligné la nécessité d'entreprendre des réformes institutionnelles et légales nécessaires et d'adopter des politiques sectorielles adaptées à la mise en œuvre de la CDN et à son succès.

Ces réformes, a-t-elle insisté, devront permettre à notre pays de mettre en place les conditions nécessaires à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de s'assurer que sa population et son économie s'adaptent au changement climatique.

Elle a conclu son intervention en rappelant que la RDC va se présenter à Glasgow comme pays-solution aux problèmes du changement climatique. Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. De l'évaluation et du suivi des mesures pour la mobilisation accrue des recettes de l'Etat

La vice-ministre des Finances a présenté au Conseil la situation de la trésorerie de l'Etat. En termes de recettes courantes mobilisées du 1^{er} janvier au 28 octobre 2021, un cumul de 9.439 milliards de Francs congolais a été enregistré. Ce qui indique que les assignations budgétaires annuelles ont été, à ce stade, réalisées à 100%.

S'il faut considérer les prévisions réajustées à 10.196 milliards de Francs congolais, le taux d'exécution est de 92%.

Pour le seul mois d'octobre, les recettes ont été de 767,5 milliards de Francs congolais, ce qui représente 107% des assignations mensuelles.

Selon les statistiques commentées par la vice-ministre des Finances :

- la Direction générale des impôts (DGI) a réalisé 121% sur

ses assignations budgétaires mensuelles évaluées à 339,1 milliards de Francs congolais ;

-la Direction générale des douanes et accises (DGDA) a atteint 103% sur ses assignations mensuelles arrêtées à 235,1 milliards de Francs congolais ;

-et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et participations (DGRAD) a, quant à elle, fait un taux de réalisation de 80% sur ses assignations de 142,3 milliards de CDF.

Avant de clore son propos, la vice-ministre des Finances a rassuré le Conseil de la détermination du Gouvernement à maintenir le cap de la mobilisation accrue des recettes publiques et de la rationalisation des dépenses de l'Etat qui exercent une forte pression sur la trésorerie.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.3. Du Rapport sur le présumé détournement des primes de qualification des Léopards féminins U-20

Faisant suite à l'instruction du Président de la République, le ministre des Sports et Loisirs a présenté au Conseil le Rapport détaillé de la prise en charge financière de nos Léopards féminins U-20 aux éliminatoires de la Coupe du Monde Costa Rica 2022.

Il a indiqué que les pièces justificatives lui transmises par la Fédération congolaise de football (Fécofa) attestent que les fonds publics ont été débloqués. Une somme de 43.650 dollars américains restée intacte dans les comptes de la Fédération n'avait jamais été utilisée par manque de détails sur ce paiement. Néanmoins les primes de ces quatre matches avaient été payées grâce à des fonds de la FIFA logés dans notre pays.

Déplorant la campagne médiatique qui s'en est suivie après l'élimination de notre sélection face au Cameroun, le Ministre des Sports et Loisirs a souligné que le retard connu dans le paiement d'une prime ne devrait pas conduire à saper les efforts du Gouvernement dans ce domaine.

En tout état de cause, des mesures conservatoires ont été prises pour sécuriser l'argent public.

Il a néanmoins insisté sur la nécessité pour nos athlètes de faire preuve de patriotisme et d'un sens civique élevé.

Le ministre des Sports a, enfin, informé le Conseil de l'élaboration en cours d'un document stratégique dénommé « Objectif 2024 » qui va doter, à moyen termes, la République d'une Politique Sportive et d'un Plan de Développement et de Financement du secteur des Sports axés sur un nom-

bre réduit des disciplines sportives, le handisport et les sports de prestige.

Le Premier ministre va réunir, dans les prochains jours, les Ministres sectoriels ainsi que les responsables de la Fédération Congolaise de Football pour approfondir le sujet et poursuivre les investigations en vue de sanctionner toute forme de manquement dans la gestion de nos équipes nationales engagées en compétitions.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJETS DES TEXTES (03 Textes) V.1. Trois projets de textes

La vice-ministre des Finances, représentant le ministre des Finances en mission, a présenté au Conseil le contenu de trois projets de textes soumis à son examen et à son approbation.

Le premier a concerné le projet de loi de ratification de l'Accord de crédit N°6962-ZR du 17 juillet 2021 conclu entre l'Association Internationale de Développement et la République Démocratique du Congo au titre du financement additionnel d'un montant de 100 millions de dollars américains destiné au projet de préparation stratégique et de réponse à la Covid-19.

Le second texte a été celui du projet d'ordonnance portant approbation de l'Accord de Don N°D8860-ZR du 17 juillet 2021 conclu entre l'Association Internationale de Développement et la République Démocratique du Congo au titre du financement additionnel de 100 millions de dollars américains en faveur du projet de préparation stratégique et de réponse à la Covid-19.

Le troisième texte, quant à lui, a porté sur le projet d'ordonnance portant approbation de l'Accord de Don N°D8440-ZR du 17 juillet 2021 conclu entre l'Association Internationale de Développement et la République Démocratique du Congo au titre du Troisième Financement Additionnel d'un montant de 250 millions de dollars américains en faveur du Projet pour la Stabilisation de l'Est de notre pays pour la Paix (FA-STEP3).

Après débats et délibérations, ces trois projets de textes ont été adoptés. Commencée à 11h50, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h00.

POUR LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT EN MISSION, CATHERINE KATUNGU FURAH MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU PATRIMOINE

V. Club récupère son titre de vainqueur de la 26^{ème} édition de la Linafoot

Plus rien ne saurait empêcher l'AS V. Club de récupérer son titre de la 26^{ème} édition de la Linafoot (Ligue nationale de football). Après la décision du Tribunal arbitral de sports (TAS) de Genève (Suisse), la Fédération congolaise de football association (Fécofa) veut remettre de l'ordre en instruisant, dans une correspondance du 28 octobre 2021, le Comité de gestion de la Linafoot de rétablir V. Club dans ses droits. Les Moscovites devaient donc récupérer leur titre, après la décision complaisante l'attribuant injustement au TP Mazembe autour du contentieux mettant en cause le joueur Zao Matutala.

NANA K.

La Fécofa a finalement reconnu la décision du TAS (Tribunal arbitral sportif), donnant raison à l'AS V. Club sur le dossier «Matutala». L'instance nationale de football a ensuite transmis le dossier à la Linafoot pour exécution.

L'AS V. Club va donc bientôt récupérer son titre de vainqueur de la 26^{ème} édition de la Linafoot, pour la saison sportive 2020-2021, tout en recouvrant également les droits y afférents. Ainsi en avait décidé le TAS après un

recours de V. Club contestant les décisions des instances nationales de football.

Dans une correspondance datée du 28 octobre 2021, la Fécofa a ordonné au comité de gestion de la Linafoot d'exécuter la décision du TAS, celle de remettre officiellement à V. Club son titre, illégalement accordé au TP Mazembe après le traitement, par complaisance du dossier Zao Matutala par la commission ad hoc.

De ce fait, le club kinois va officiellement être sacré champion de la Linafoot, édition 2020-2021, tout en recouvrant



également les droits y afférents tels qu'arrêtés par le TAS.

Cette correspondance de la FECOFA vient définitivement mettre fin aux doutes qu'avait l'opinion sportive nationale sur la décision rendue par le TAS au profit de V. Club sur l'affaire Zao Matutala opposant le team vert et noir

aux Salésiens de Don Bosco.

L'histoire retiendra que c'est à la bravoure de Bestine Kazadi Ditabala, président de la coordination de l'AS V. Club, a recouru à l'arbitrage du TAS pour dénoncer l'injustice subie au niveau du championnat national. Sa détermination a fini par payer. Interrogé à ce sujet, le

directeur de communication de V. Club, Prince-Liévin Nzazi, estime que « le club est toujours en attente ». « V. Club a gagné son procès au niveau du TAS, nous attendons que le club recouvre ses droits. Maintenant que la Fécofa vient d'intimer l'ordre à la Linafoot de pouvoir exécuter la décision du TAS, cela ne peut que nous réjouir ». Avant de souligner : « On attend que nous puissions être remis dans nos droits. Il n'y a pas de commentaires là-dessus. Nous sommes en attente de l'exécution de la décision du TAS parce que nous avons été sanctionnés injustement par la commission ad hoc de la Fécofa. Nous avons dénoncé et le TAS nous a donné raison ».

Du côté de TP Mazembe, Héritier Yindula, l'un des membres de son staff, note que « l'équipe n'a pas le temps à perdre ». « Nous nous concentrons sur notre saison en championnat national et les barrages de la Coupe de la Confédération ».

Linafoot D1 : deux rencontres seront à l'affiche ce lundi à Kinshasa

N.K.

Deux rencontres de football sont programmées ce lundi au stade des Martyrs de la Pentecôte dans le cadre de la 27^{ème} édition de la Linafoot, Division 1.

En match comptant pour la 5^{ème} journée, Daring Club Motema Pembe

(DCMP) reçoit FC Etoile du Kivu. Les Immaculés n'ont pas droit à l'erreur cette fois, après avoir été battus lors du grand derby face à l'AS V. Club (0-1) au stade des martyrs de la Pentecôte. En seconde explication, l'As Rangers ira à l'assaut de l'AS V. Club.

A noter que V. Club a gagné Maniema Union par

forfait. En effet, le comité de gestion de la Linafoot a infligé un forfait à Maniema Union de Kindu pour avoir alligné Mutuala Ngongani et Mwitwila Tenda, deux joueurs non qualifiés, lors du match qui l'a opposé à l'AS V. club de Kinshasa, le vendredi 29 octobre 2021 au stade des Martyrs. Un match que les Dauphins

noirs ont gagné par 2-1.

Par contre, les réserves exprimées par le FC Etoile du Kivu de Bukavu contre l'AS V. Club concernant les joueurs Kikasa Wamba et Varel ont été jugées non fondées, puisque ces derniers étaient bel et bien qualifiés. On se rappelle que l'Etoile du Kivu avait contraint l'AS V. Club à un match nul (1-1).

Championnat d'Afrique de Badminton en Ouganda : la RDC s'en sort avec une médaille d'or

N. KANKU

Grâce à Tony Tshizanga en individuel, la République Démocratique du Congo rentre avec une médaille d'or du championnat d'Afrique de badminton.

C'est la petite moisson ré-

coltée par le seul athlète qui a représenté le pays. Et pourtant au départ, c'est douze athlètes qui devaient effectuer le déplacement de Kampala pour représenter le pays. Faute de moyen, seul Tony Tshizanga a fait ce déplacement avec les moyens du bord de la Fédération congolaise de Bad-

minton. Un déplacement sans la prise en charge du Gouvernement, sans un seul entraîneur ni même un assistant médical de l'équipe pour ce jeune qui craint pour son avenir sportif.

Sur le plan individuel, c'est une fierté pour Tony Tshizanga, mais une honte pour le grand

Congo, incapable de prendre en charge douze de ses ambassadeurs pour un championnat d'une semaine, qui s'est déroulée du 21 au 28 octobre 2021.

Au Gouvernement de remplir sa part de responsabilité en honorant ce léopard senior badiste.

Belle prestation de la RDC au championnat du monde de boxe, Serbie 2021

ECONEWS

Après le forfait du premier boxeur congolais pour arrivée tardive, le second par ordre, mais le tout premier à monter sur le ring, Christopher Luteke, dans la catégorie de cruiser chez les 86 kg a offert une première victoire à la RDC.

Mercredi dernier, devant Korbaj Barrera Nalek du Venezuela, le pugiliste congolais, évoluant à Londres, a pris ses responsabilités en réalisant un combat de neuf minutes sans tâche et sans trop souffrir.

Le premier round, à l'avantage de la RDC, s'est clôturé par une domination sur toutes les lignes. Au 2^e round, le boxeur vénézuélien a

profité du relâchement du pugiliste congolais pour marquer quelques points.

C'est au 3^e et dernier round que Christopher Luteke va répliquer et assommer carrément son adversaire pour une victoire au point de 4-1.

À l'issue du combat, Luteke s'est dit fier d'avoir pu offrir une

toute première victoire à son pays.

Le boxeur Nathan Lunata Nkosi (57 Kg) a signé, le jeudi 28 octobre 2021, la deuxième victoire de la RDC en éliminant en 16^{ème} de finale le Kenyan Martin Alouch aux points (5-0).

Deux boxeurs congolais ont été ainsi qualifiés pour les 8^e de finale dans ces mondiaux.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Développement à la base : après Kenge, Sama Lukonde à Songololo sur les terres de Kongo central

Lancé, le 9 octobre 2021, à Kenge (province du Kwango), le programme de développement à la base dans les 145 territoires de la République Démocratique du Congo entre dans sa phase de duplication. C'est qui justifie le déplacement samedi du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, à Songololo dans la province du Kongo Central. Commis à son lancement, chaque territoire de la RDC recevra un (1) million USD pour la mise en œuvre des projets d'intérêt communautaire.

ECONEWS AVEC PRESSE/
PRIMATURE

A la tête d'une importante délégation des ministres, membres du Gouvernement, ainsi que des députés nationaux et sénateurs élus de la province du Kongo central, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a procédé, le samedi 30 octobre 2021 à Kimpese, cité située à 217 km de Kinshasa, dans le territoire de Songololo, au lancement des travaux prévus dans le cadre du Programme de développement à la base de 145 territoires de la RDC. Ce projet cible quatre secteurs d'activités, à savoir : l'eau et l'électricité, la santé, l'éducation et les pistes de desserte agricole.

Dans son adresse à la population de Songololo, Sama Lukonde a rappelé que ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la vision du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, suivant le slogan «Le peuple d'abord».

«*Mon message, c'est celui de Monsieur le Président de la République. Son message, c'est une mission qu'il a confiée au Gouvernement de la République que je dirige. La première mission, c'est la paix et la sécurité dans notre pays. C'est pourquoi, vous avez vu à l'Est où il y avait des guerres, nous avons instauré l'état de siège. L'autre mission concerne le secteur de la santé. Parce que, si le corps est malade, il n'y a pas moyen de travailler. La troisième mission est relative au secteur de l'éducation, de l'enseignement. Si nos enfants ne vont pas à l'école, il n'y a pas moyen de construire le Congo de demain. Parce que nos enfants sont l'avenir de notre pays. Mais pour cela, ils doivent bénéficier d'une bonne formation*», a déclaré le Premier ministre, devant une foule en liesse.

FINALITÉ DU PROGRAMME

Le chef du Gouvernement est revenu sur les finalités de ce programme, largement tourné vers le développement. «*Le développement*

veut dire, construire et réhabiliter les routes, construire les écoles pour que les enfants étudient dans les bonnes conditions, construire les hôpitaux pour que la population ait accès aux soins de santé. Le Président de la République a dit que ce développement doit commencer à la base, c'est-à-dire, au niveau des territoires. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour ce développement à la base. J'ai également eu vent de ce qu'il se passe ici. On m'a dit qu'il faut résoudre la situation de la CINAT (Cimenterie nationale). On m'a expliqué tous les problèmes de cette cimenterie, qui accuse plusieurs mois d'impaiement. A mes côtés, il y a le ministre du Portefeuille. Nous n'allons pas nous arrêter ici. Nous irons jusqu'à Matadi. Aujourd'hui, je dormirai à Matadi. J'aurai une réunion avec tous les responsables provinciaux. Nous parlerons aussi de la CINAT. Ensuite, il y a un problème d'insécurité. On me dit qu'ici, la vie devient intenable la nuit. La paisible population a du mal à circuler la nuit. La responsabilité de notre Gouvernement, comme vous avez entendu le gouverneur plaider pour l'augmentation des effectifs des policiers. Les policiers ont la responsabilité de vous sécuriser», a-t-il souligné.

Le Premier ministre n'a pas manqué de revenir sur la situation qui prévaut au poste frontalier de Lufu, à la frontière avec l'Angola.

«*On nous dit que le manque d'électricité à Lufu favorise la fraude. Dans notre mandat, nous luttons contre la corruption et la fraude. L'augmentation des recettes publiques est le résultat de cette lutte contre la corruption engagée par le Gouvernement. C'est avec cet argent que comme vous le voyez, nous avons commencé le programme de développement à la base de nos 145 territoires. C'est le but de ma visite officielle ici au Kongo central : profiter de cette mission pour lancer ces travaux dont vous avez entendu parler. Notre mission est de trouver des solutions. Nous ne disons pas que tou-*

tes ces solutions arriveront du jour au lendemain. Cela demande l'implication de nous tous pour atteindre ces résultats. C'est une responsabilité commune», a conclu le Premier Ministre, avant de procéder au coup d'envoi des travaux retenus pour le territoire de Songololo.

Dans le secteur de l'éducation, il s'agit des travaux de construction de l'école primaire Kikaba, dans la cité de Kimpese, et de l'école Vunzi Landu dans le secteur de Songololo.

Dans le domaine de la santé, il est prévu la construction d'un centre de santé, avec une maternité bien équipée, dénommé «*Centre Simon Kimbangu*».

Dans la desserte en

eau, le programme cible les travaux de construction d'un réseau d'approvisionnement d'eau pouvant desservir plus de 4.000 familles.

Pour le seul territoire de Songololo, le programme de développement à la base des 145 territoires prévoit la réhabilitation et l'entretien de l'axe routier Kongo dia Ntotila-Lovo, long de 52 km.

Après avoir visité et lancé les travaux de quatre sites, dont deux à Kimpese et deux autres à Songololo, les notables et les populations du territoire de Songolo se sont dits très satisfaits du démarrage de ces travaux dans leur province.

Aussitôt parti de Songololo, le Premier ministre SamaLukonde s'est rendu à

Matadi pour la réunion du Conseil de sécurité provincial, au cours de laquelle la relance de la société CINAT a été abordée à la demande de la population de Songololo.

Parmi les membres du gouvernement qui ont accompagné le Premier ministre, on a noté la présence des ministres d'Etat du Plan, du Développement rural, et des Infrastructures ainsi que les ministres de la Santé, du Genre et Famille, de la Jeunesse et des Droits humains.

Le gouverneur a.i. de la province du Kongo central, le président de l'Assemblée provinciale, les députés nationaux et provinciaux, des sénateurs ont également été associés à cette activité.

Le Front anti Tshisekedi s'organise : le « Bloc patriotique » confirme sa marche du 6 novembre

Le Front patriotique sera bel et bien dans la rue, le 6 novembre 2021, pour sauver un processus électoral qu'il croit déjà à la dérive avec l'imposition de Denis Kadima aux commandes de la Ceni. A une semaine de ce grand rendez-vous, le Bloc patriotique continue à mobiliser pour une adhésion popu-

laire à cette initiative. En face, l'UDPS, le parti présidentiel, a déjà promis de riposter en mobilisant à son tour son armée de « combattants » pour contrer cette marche. Il faut désormais craindre une confrontation aux conséquences imprévisibles.

ECONEWS



CONSEIL DE L'APOSTOLAT DES LAÏCS CATHOLIQUES DU CONGO « CALCC »
« Pour moi, vivre c'est être chrétien », Bienheureux Isidore Bakanja, patron des laïcs de la RDC »

Kinshasa, le 28 octobre 2021

N/Réf : **CALCC/BN/JBLK/2021**

Transmis copie pour information à :

- Son Eminence Cardinal Fridolin AMBONGO BESUNGU ;
- Son Excellence Monseigneur le Président de la CENCO ;
- Leurs Excellences Messieurs les Archevêques ;
- Leurs Excellences Messieurs les Evêques Diocésains.

(Tous) à KINSHASA

A Messieurs les Présidents Provinciaux, Diocésains et Paroissiaux (Tous) à KINSHASA

Messieurs,

Nous avons l'honneur de venir par la présente vous informer que le CALCC et le MILAPRO ont signé, le dimanche 24 octobre 2021, une Déclaration de création des Forces Sociales et Politiques de la Nation, regroupant des Mouvements, Associations, Partis Politiques et Regroupements Politiques, sans discrimination.

Ont signé ladite Déclaration, les structures ci-après : Ensemble pour la République, Lamuka, FCC, Ecidé, Jeunesse Catholique, Lucha, Nouvel Elan, Filimbi, Dysoc, Les Décideurs, CLC, Calcc, Milapro, ADD CONGO, Eveil Citoyen, NOGEC, Archa. Il sied de préciser que cette liste reste ouverte.

Lesdites Forces se sont assignées comme objectif la dépolitisation de la CENI. Sa première activité est la marche pacifique prévue le samedi 6 novembre 2021, à travers tout le pays. Toutes les activités, sur l'ensemble du Territoire National, sont organisées sous la coordination du CALCC et du MILAPRO.

Soyez en alerte maximale pour une forte mobilisation des personnes éprises de paix et de justice.

Que la Paix du Seigneur soit avec vous.



Le Bureau National
Maitre LALO KPASHA Jean-Bosco
Président

Adresse : A6, Av. Popokabaka, Quartier Matonge II, Commune de Kalamu
Tel : (+243) 810607690 - 005006455 - 941007017